



# La Baguenaude



Dimanche 26 Février 2023

## BALADE MOTO TOUT TERRAIN - MARCIAC

Organisée par l'association CLAP 19 Place de l'Hôtel de Ville 32230 Marciac tél 05 62 09 30 18  
mail [clap32@wanadoo.fr](mailto:clap32@wanadoo.fr) - site : [www.clap32.jimdofree.com](http://www.clap32.jimdofree.com)

**PROGRAMME** : - 7h30 : Accueil des pilotes place de l'Hôtel de Ville à Marciac (café, collation)  
**Départ échelonné pour une grande boucle d'environ 100 KM à partir de 8h30**  
- Pause repas en milieu de boucle (poste de ravitaillement « essence »)

**- Attention, dernier départ 9h**

**TARIFS** : balade +café collation + déjeuner + tee-shirt : 50€ -

**HEBERGEMENT** (très limité Réservez très vite) :

- Camping du Lac à Marciac -Tél. 05.62.08.21.19
- Hôtel « les Comtes de Pardiac » à Marciac tél :05.62.08.20.00
- Chambres d'hôtes « la Guignolette » tél 05.62.69.33.56
- Chambres d'Hôtes contact : Office de Tourisme de Marciac tél. 05.62.08.26.60
- Ferme de Laoueuillou 35 rue Morlas 32230 Marciac tel 05 62 08 24 42 mail : [marciacjv@free.fr](mailto:marciacjv@free.fr)

**La Baguenaude n'est pas une compétition** : aucun temps n'est imposé, aucun classement n'est établi. Circuit fléché d'environ 100 Km. A chaque difficulté possibilité de prendre « Facile ».  
Vous n'êtes pas les seuls à emprunter les chemins, à tout moment vous pouvez rencontrer des randonneurs, VTT, ...**PRUDENCE !**

**RAVITAILLEMENT** : le midi (11h30 à 13h30) à Troncens, avec la pause déjeuner. Sur les bidons (uniquement bidons métalliques), acheminés par l'organisation, devra figurer le nom du pilote ou le n° qui lui a été attribué. (L'association n'est pas responsable des bidons)

**FORMALITES** : Les photocopies de la carte grise, de l'assurance et du permis de conduire devront être impérativement jointes à la demande d'engagement. Aucun engagement ne sera pris en compte sans la réception de la totalité de ces documents conformes.

Pour les pilotes mineurs de 16 ans au moins, une autorisation parentale écrite est exigée.

Tout véhicule doit être homologué pour la route- les règles élémentaires de circulation doivent être respectées- cette balade se fera sous la propre responsabilité du participant lequel maîtrise la pratique du tout-terrain.

Aucune inscription ne sera faite le matin de la balade. LES IMMATRICULATIONS EN WW NE SONT PAS ACCEPTÉES. SEULES SONT AUTORISÉES LES MOTOS IMMATRICULÉES EN FRANCE.

### ATTENTION !

Le nombre d'engagements étant limité, le remboursement total ne sera effectué que sur certificat médical reçu avant le 15 février. Passée cette date, le remboursement (sur certificat médical) sera amputée de la somme de 15 €

**Pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation à tout moment et pour éviter un gros travail de secrétariat, en cas d'annulation, les chèques seront déchirés sauf avis contraire de votre part... Merci de votre compréhension...**

Pour toutes questions administratives Appelez au 05 62 09 30 18 - [clap32@wanadoo.fr](mailto:clap32@wanadoo.fr)

Pour toutes questions techniques : Contactez Yannick GUERIN au 07 85 33 61 20

# Balade Moto Tout Terrain – Marciac

## Dimanche 26 Février 2023

### BULLETIN D'ENGAGEMENT

À retourner avec le règlement **AVANT LE 15 Février** à :  
C.L.A.P. 19 Place de l'hôtel de Ville 32230 MARCIAC

<b>PILOTE</b> (Remplir en capitale d'imprimerie)	<b>PERMIS</b>
Nom .....	Catégorie ..... N° .....
Prénom .....	Délivré le ..... par .....
Adresse .....	<b>MOTO</b>
.....	Marque ..... Cylindrée.....
Code postal ..... Ville.....	N° immatriculation.....2/4 temps... ..
Tél. ....	<b>ASSURANCE</b>
Mail .....	Compagnie .....
(écrivez en majuscules SVP)	N° de police .....
	Valable du ..... au .....

Intitulé	Tarif	Nombre de personnes	TOTAL
Engagement ( café collation+ déjeuner +tee-shirt )	50 €	....	.... €
<b>TOTAL À PAYER (Chèque libellé à l'ordre de C.L.A.P.)</b>			<b>....€</b>

Je soussigné(e) ..... déclare :

- Avoir pris connaissance du règlement particulier et m'engage à le respecter dans tous ses détails, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route.
- Savoir que le droit de passage accordé par les maires, les propriétaires n'est valable que pour la journée du 28 Février 2021 et qu'emprunter le parcours de la randonnée à un autre moment, m'expose à des poursuites.
- Renoncer à tout recourt ou poursuite à l'encontre des organisateurs, maires des communes traversées et propriétaires de terrains empruntés par la randonnée, pour tout accident matériel ou dommage corporel qui pourrait survenir à l'occasion de la balade du 26 Février 2023.

#### **JE JOINS OBLIGATOIREMENT À CE BULLETIN D'ENGAGEMENT :**

- Un chèque du montant total indiqué sur le tableau ci-dessus
- Les documents demandés (carte grise, assurance, permis de conduire, autorisation parentale)
- Une enveloppe affranchie à mon nom et adresse

**OU**

- Mon adresse mail... **Pour recevoir le numéro d'engagement**  
*(Le dossard et les différents documents seront remis le 26 Février 2023)*

**Signature** précédée de la mention « Lu et Approuvé »  
(Signature des parents pour les mineurs)